



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

Envoyé en préfecture le 21/07/2022
Reçu en préfecture le 21/07/2022
Affiché le 
ID : 059-215900523-20220721-2022A0721171-AU

Arrêté n°2022/171

Objet : Travaux de réfection de l'éclairage public en LED et des armoires électriques
Annule et remplace l'arrêté n°2022/168 du 19 juillet 2022

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

ARRETE

Article 1 : L'attribution du marché à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – 3 Zone Porte d'Estaires – Route d'Estaires – 59 480 LA BASSEE.

Article 2 : Le marché est conclu à compter du 1^{er} août 2022 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 186 980.00 € HT. Des ordres de service seront émis au fur et à mesure des besoins.

Article 3 : Cet arrêté est soumis aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 21 juillet 2022
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

